

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES BASQUES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUY

AVIS PUBLIC

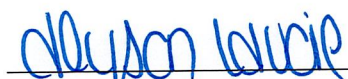
EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE par la soussignée, Alyson Lavoie, directrice générale adjointe de la municipalité de Saint-Guy, que le règlement suivant a été adopté à la séance ordinaire du 17 février 2023 au 52, rue principale à 19 h 00 et entre en vigueur conformément à la loi :

RÈGLEMENT 3332-2023 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Ce règlement qui sera adopté à une séance ultérieure a pour but de déterminer la rémunération et l'allocation des élus municipaux.

Copie du règlement est disponible sur le site Internet de la municipalité.

DONNÉ À Saint-Guy, ce 20^{ème} jour de février 2023.



Alyson Lavoie

Directrice générale adjointe